Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-263504169-20260909-2026_08-DE

Département d'Ille & Vilaine

Arrondissement
St-Malo Sud

COMMUNE de SAINT-JOUAN-DES-GUÉRETS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 7 septembre 2026, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Jouan des Guérets s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame FERRET Marie-France.

Nombre d'administrateurs en exercice	: 17
Nombre effectivement présents	: 13
Nombre de pouvoirs	: 0
Quorum	: 9
Date des convocations	: 17 avril 2026

Membres présents : Madame CICI Rose-Anne, Vice-Présidente, Madame FOLL Corinne, Madame GAUDIOSO Frédérique, Madame HAULBERT Marie, Monsieur LE PIVERT Jean-Michel, Madame SANTONI Sylvie, Madame LE BEUAN Catherine, Madame MAYAHI Isabelle, Madame MICHEL Sophie, Madame FOURMI Michelle, Madame ARDOIN Blandine, Madame SAVARY Claire, Madame CHAPON Solange

Absents excusés : Présidente Madame FERRET Marie-France, Monsieur DERVILLE Pascal, Madame DANJOU Laurence, Madame POIRIER Aude

Absents non excusés :

Pouvoir :

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-263504169-20260909-2026_08-DE

2026-08 : Repas du CCAS et vœux – Convention de prestation de service avec l'association « Familles Rurales »

Rapporteur : Madame CICI, Vice-Présidente

Madame CICI expose au conseil d'administration que dans le cadre du repas proposé aux aînés de la commune et des vœux, l'association « Familles Rurales » assure une prestation de services.

Une convention fixe les modalités de cette prestation ainsi que son coût qui s'élève à 400 €.

Vu la convention de prestation de services de l'association « Familles Rurales »,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver

- La convention de prestation de services de l'association « Familles Rurales » fixant son intervention à 400.00 €.

De dire

- Que les crédits sont prévus au budget 2026 du C.C.A.S

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

La Présidente,
Marie-France FERRET

